

Communiqué de presse

La Chaux-de-Fonds, le 08 mai 2014

Large comité de soutien et réponses aux arguments trompeurs des initiants

A 10 jours du scrutin du 18 mai, l'Association « Oui à la planification éolienne cantonale » présente son comité de soutien, fort de plus d'une centaine de personnes, et répond aux arguments trompeurs et mensongers des partisans de l'initiative « Avenir des crêtes ».

Le contre-projet à l'initiative « Avenir des crêtes : au peuple de décider » est soutenu par la quasi-totalité des partis politiques neuchâtelois ainsi que par le WWF et Greenpeace. Un comité de soutien s'est constitué via le site internet de l'association et regroupe à ce jour quelques 120 personnes, politicien-ne-s ou citoyen-ne-s de tous horizons, qui appellent en cœur la population neuchâteloise à rejeter l'initiative trompeuse « Avenir des crêtes » et à accepter son contre-projet raisonnable et équilibré. La liste des membres de ce comité de soutien peut être consultée ici : <http://www.eole-ne.ch/fr/partisans.33/comite-de-soutien.66.html>.

L'Association « Oui à la planification éolienne cantonale » a pris connaissance ces derniers jours du tract distribué par les partisans de l'initiative. Les arguments qui y sont présentés sont tant mensongers que l'association souhaite y apporter des réponses claires et factuelles.

Le contre-projet permet de donner la parole au peuple sur le sujet de l'énergie éolienne. En proposant à la population cinq sites et un maximum de 59 éoliennes, les Neuchâtelois-es peuvent se prononcer en toute connaissance de cause. De plus, les procédures ordinaires d'opposition seront appliquées pour tous les parcs, ce qui laisse encore le droit à la population de s'exprimer.

Le concept éolien du canton de Neuchâtel n'a pas été élaboré en toute hâte. Il prend en compte de nombreux critères qui font de lui la planification la plus restrictive de Suisse. Les associations et les différents acteurs du dossier ont été intégrés à la démarche, de même que des discussions ont eu lieu avec les cantons voisins.

Le territoire concerné correspond à seulement 6% de la zone protégée par le décret des crêtes, ceci pour produire 20% de la consommation totale d'électricité du canton. L'électricité, c'est physique, ira directement dans la prise la plus proche, c'est à dire dans les ménages et entreprises neuchâteloises. La provenance des investisseurs n'y changera rien.

L'énergie solaire, elle aussi indispensable au tournant énergétique, génère actuellement des coûts de production plus élevés que l'énergie éolienne. Ces deux sources renouvelables sont complémentaires et ne peuvent pas se soustraire l'une à l'autre. Une étude récente du canton de Neuchâtel a montré que le potentiel de l'énergie solaire est similaire à celui proposé par le contre-projet pour l'énergie éolienne. De plus, la production d'une éolienne correspond à 40'000 m² de panneaux solaires, soit 8 fois la production de la plus grande installation du canton sur le stade de la Maladière.

L'emprise au sol des éoliennes est extrêmement faible, les 59 éoliennes neuchâteloises représenteraient moins de 0.001 % de la surface de crêtes et forêts. La quantité de béton nécessaire à leur construction est infime par rapport aux barrages hydroélectriques. Les chemins d'accès ne seront pas goudronnés et pourront être remis à l'état naturel dans les zones particulièrement sensibles. De nouveaux milieux pourront être recréés pour les espèces menacées comme mesure de compensation. Les activités auxquelles se livrent les visiteurs de

nos crêtes sont parfaitement compatibles avec l'implantation d'éoliennes. Quant à celles et ceux qui n'apprécient pas leur présence, ils auront encore le 94% de la zone de crêtes et forêts pour s'y promener sans les côtoyer.

Il est faux d'annoncer qu'en cas d'acceptation du contre-projet le 18 mai, 59 éoliennes verront le jour dans les semaines qui suivent. Les cinq parcs en sont à des niveaux d'avancement très différent et les procédures existantes sont suffisamment strictes pour que le développement se fasse naturellement par étape durant les vingt prochaines années.

Pour finir, l'Association « Oui à la planification éolienne cantonale » aimerait rappeler que Viteos et le Groupe E, de potentiels investisseurs dans l'énergie éolienne neuchâteloise, sont les deux principaux fournisseurs d'électricité de notre canton et que ces deux sociétés sont en mains publiques. Les communes, NeuchEole, ainsi que d'autres potentiels partenaires locaux seront partenaires des futurs parcs éoliens. Il est faux de prétendre que les bénéfices iront aux mains de sociétés étrangères intéressées uniquement par le profit. Les efforts nécessaires au tournant énergétique doivent se faire au niveau Suisse, voire plus largement. Ainsi, il est de notre responsabilité de mettre à disposition une portion raisonnable de notre territoire pour contribuer à sortir du nucléaire et des ères fossiles.

Pour toutes ces raisons, notre association appelle la population neuchâteloise à voter NON à l'initiative "Avenir des crêtes" et OUI au contre-projet !

Contacts :

Clarence Chollet, co-présidente de l'Association « Oui à la planification éolienne cantonale »
078 602 94 92

Laurent Schmid, co-président de l'Association « Oui à la planification éolienne cantonale »
079 290 12 90